

Indicateur 2.3.1 : Instruments économiques favorisant la transition vers une économie verte et responsable / Nombre de programmes d'aide financière incluant des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité et leur impact financier
Formulaire de collecte de données pour les **programmes incluant des critères favorisant l'adoption de pratiques écoresponsables en vigueur en 2019-2020 et/ou 2020-2021 et l'impact financier de ces programmes**

Mode d'emploi

1- **Pour tout ministère ou organisme gérant un ou plusieurs programmes de soutien financier**: Veuillez fournir les informations demandées dans l'encadré ci-dessous.

2- Remplir les onglets avec le détail des programmes de soutien financier durable¹ contenant des critères écoresponsables (onglet 2) et écoconditionnels (onglet 3). Si un programme comprend les deux types de critères, veuillez l'inscrire aux deux onglets. Les programmes ayant un objectif premier de nature environnementale sont à inscrire à l'onglet 2.

Nom du ministère ou de l'organisme : Ministère de la santé et des services sociaux

Nombre total de programmes de soutien financier normés en vigueur au sein de votre organisation: 2019-2020 18 **2020-2021** 18

Nombre total² de programmes de soutien financier durable¹ normés en vigueur au sein de votre organisation: 2019-2020 0 **2020-2021** 0

Montant total octroyé au sein de votre organisation par le biais de programmes de soutien financier normés: 2019-2020 1 135 780 595\$ **2020-2021** 1 067 082 184\$

Montant total² octroyé au sein de votre organisation par le biais de programmes de soutien financier durable¹ normés: 2019-2020 0 **2020-2021** 0

1. Voir note explicative pour la définition de programme de soutien financier durable.

2. Les informations fournies aux onglets 2 et 3 doivent démontrer ce résultat.

Note explicative

Programme de soutien financier durable : Programme qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

1) avoir un objectif premier de nature environnementale ET/OU

2) inclure au moins un critère écoresponsable ou écoconditionnel de nature environnementale dans les critères d'admissibilité, les critères de sélection ou les règles d'attribution de l'aide financière.

L'inclusion de critères sociaux et économiques est également fortement recommandée, bien que la présence d'un critère environnemental soit la condition minimale pour qu'un programme soit considéré dans le calcul de cet indicateur. L'objectif est en effet de favoriser l'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement tout en suscitant un comportement responsable et innovant sur les plans social et économique chez les bénéficiaires, notamment en tenant compte d'enjeux de développement durable propres au secteur concerné.

Critères d'écoresponsabilité: L'intégration de ce type de critères dans les programmes de soutien financier vise l'adoption de pratiques responsables sur les plans environnemental et social tout en étant viables économiquement. Il peut s'agir de critères se rapportant autant à la sphère environnementale qu'à la sphère sociale ou d'économie verte. Ces critères peuvent prendre la forme d'un critère d'admissibilité à un programme, d'un critère de sélection (aspect écoresponsable intégré à la grille d'évaluation des demandes) ou encore d'une règle d'attribution de l'aide financière (montant additionnel alloué aux projets intégrant un aspect écoresponsable, par exemple). L'intégration de tels critères permet de favoriser les projets susceptibles d'appuyer la transition vers une économie plus verte et responsable.

Critères d'écoconditionnalité: Ce type de critères vise à rendre l'attribution d'une aide financière gouvernementale conditionnelle au respect d'exigences environnementales (réglementaires ou non) dans le cadre de programmes n'ayant pas un objectif premier environnemental.

Critère environnemental : Critère favorisant le maintien de l'intégrité de l'environnement, généralement lié à au moins un des principes de développement durable suivants :

Protection de l'environnement; Prévention; Précaution; Préservation de la biodiversité; Respect de la capacité de support des écosystèmes; Production et consommation responsables; Pollueur payeur; Internalisation des coûts.

Critère social : Critère favorisant l'équité sociale, généralement lié à au moins un des principes de développement durable suivants :

Santé et qualité de vie; Équité et solidarité sociales; Participation et engagement; Accès au savoir; Subsidiarité; Partenariat et coopération intergouvernementale; Prévention; Protection du patrimoine culturel; Production et consommation responsables.

Critère économique : Critère favorisant l'efficacité économique, généralement lié à au moins un des principes de développement durable suivants :

Efficacité économique; Production et consommation responsables; Prévention; Pollueur payeur; Internalisation des coûts.

Impact financier : Somme totale octroyée à l'ensemble des demandes d'aide financière dans le cadre du programme.

NB : Veuillez utiliser le document en annexe pour la définition de chaque principe de développement durable.

Personne ressource au MELCC pour le dossier du soutien financier durable : Joëlle Guillet,

Indicateur 2.3.1 : Instruments économiques favorisant la transition vers une économie verte et responsable / Nombre de programmes d'aide financière incluant des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité et leur impact financier
 Formulaire de collecte de données pour les programmes incluant des critères favorisant l'adoption de pratiques écoresponsables en vigueur en 2019-2020 et/ou 2020-2021 et l'impact financier de ces programmes

Onglet 2: Programmes de soutien financier durable incluant un ou plusieurs critères écoresponsables et/ou ayant un objectif premier de nature environnementale.

Mode d'emploi

- 1- Pour chaque programme de soutien financier durable incluant un ou plusieurs critères d'écoresponsabilité:
- a) Inscrire le nom du programme;
 - b) Indiquer le secteur d'activité, la clientèle visée, la date d'entrée en vigueur du programme et sa date d'échéance. Indiquer aussi si le programme a un objectif premier de nature environnementale;
 - c) Inscrire une description brève de chaque critère de nature environnementale, sociale et économique;
 - d) À l'aide des listes déroulantes :
 - préciser la ou les section(s) du programme dans lesquelles chaque critère s'inscrit;
 - préciser les principes auxquels se rattache le mieux chaque critère pour chacun des aspects, s'il y a lieu (environnemental, social, économique);
 - indiquer si le programme prévoit un mécanisme de contrôle pour s'assurer du respect des critères écoresponsables;
 - e) préciser le montant total octroyé à l'ensemble des demandes dans le cadre du programme en 2019-2020 et en 2020-2021;
- f) Ajouter à la case "Nom du programme" les hyperliens vers les sites internet ou documents à l'appui de ces informations. Si les documents ne sont pas disponibles en ligne, veuillez nous les transmettre par courriel.

NB : Veuillez faire défiler la page vers la droite pour voir l'ensemble du tableau.

Personne ressource au MELCC pour le dossier du soutien financier durable : Joëlle Guillet, [redacted]

Nom du programme	Secteur d'activité visé	Clientèle visée	Date d'entrée en vigueur du programme avec critère(s) écoresponsable(s)	Échéance du programme	L'objectif premier du programme est-il environnemental?	Critère d'écoresponsabilité	Section(s) du programme	Aspect environnemental Les programmes listés qui n'ont pas un objectif premier environnemental doivent inclure au moins un critère ayant un aspect environnemental	Aspect social	Aspect économique	Mécanisme de contrôle	Montant total octroyé en 2019-2020 dans le cadre du programme (\$)	Montant total octroyé en 2020-2021 dans le cadre du programme (\$)
Recrutement Santé Québec Responsables: Mylène Beauregard / Guillaume Labbé (direction de la gestion des effectifs médicaux) Programme de soutien aux proches aidants des personnes en soins palliatifs et de fin de vie	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Établissements de santé			Non							2 328 409 \$	2 762 904 \$
Programme de soutien aux proches aidants des personnes en soins palliatifs et de fin de vie Responsable: Lucille Juneau / Direction nationale des soins et services infirmiers	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Particuliers			Non							4 500 000 \$	7 000 000 \$
Programme de soutien clinique Responsable: Johanne Roy / Direction nationale des soins et services infirmiers	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Établissements de santé			Non							12 125 200 \$	12 125 200 \$
Fournitures dispensées en cardiologie tertiaire Direction des services hospitaliers Responsable: Nathalie Labrecque / Nathalie Mercier	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Établissements de santé			Non							28 399 000 \$	29 638 435 \$
Programme d'aide pour l'achat de vêtements de compression pour le lymphœdème Programme québécois de cancérologie détermine les éléments du programme mais le programme est géré par le RAMQ Responsable: Charles Boly / Cathy Rouleau	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Particuliers			Non							voir RAMQ	voir RAMQ
Programme de soins buccodentaires en oncologie pédiatrique (PSBOP) Programme québécois de cancérologie Responsable : Mélanie Morneau / Rachel Labourdette	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Particuliers			Non							400 000 \$	0 \$
Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine de famille (Programme GMF) Programme de désignation réseau pour les groupes de médecine de famille (Programme GMF-R) Responsable : Caroline Lamontagne	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Établissements de santé		2020	Non							GMF: 101 797 419 GMF-R: 25979564	GMF: 195 452 551 GMF-R: 27 694 647
Programme de soutien aux organismes communautaires (FSCC)	Santé, services sociaux et solidarité sociale	OBNL			Non							709 295 824 \$	855 767 489 \$
Programme d'indemnisation des victimes d'une vaccination	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Particuliers			Non							141 458 \$	580 381 \$
Programmes d'aides techniques selon le type de déficience	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Particuliers			Non							194 960 632 \$	
Soutien aux familles des personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Particuliers			Non							37 802 514 \$	37 270 575 \$
Municipalités amies des aînés	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Municipalités			Non							2 930 800 \$	623 200 \$
Programme Québec ami des aînés	Santé, services sociaux et solidarité sociale	OBNL			Non								7 200 000 \$
Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité	Santé, services sociaux et solidarité sociale	OBNL			Non							6 800 000 \$	7 340 000 \$
Programme de soutien aux saines habitudes de vie	Santé, services sociaux et solidarité sociale	OBNL		2020	Non							469 758 \$	
Programme Action aînés du Québec	Santé, services sociaux et solidarité sociale	OBNL			Non								3 330 000 \$
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Particuliers			Non							97 700 000 \$	90 200 000 \$
Programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Autre			Non							36 400 000 \$	11 717 000 \$
Programme québécois de fluoration de l'eau potable	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Municipalités			Non							777 000 \$	777 000 \$
Fonds de rationalisation	Santé, services sociaux et solidarité sociale	Établissements de santé			Non							750 000 \$	750 000 \$